

Monsieur le Bourgmestre
Mesdames et messieurs les échevins et échevines,
Mesdames et messieurs les conseillers et conseillères,

Braine-le-Comte croît.

D'année en année, l'espace se modifie, des habitants arrivent, des bâtiments s'érigent.

Nous avons souvent interpellé l'échevine ou l'échevin de la mobilité pour travailler à tous les niveaux de la circulation, des infrastructures routières afin de favoriser l'utilisation du vélo,

Mais qu'en est-il de la place du vélo dans les immeubles de logement, nouveaux ou anciens ?

Qu'en est-il de la place du vélo dans les bâtiments publics, dans les bureaux, dans les entreprises ?

Des habitants achètent ou louent un appartement mais se retrouvent sans solution pour le parking de leur vélo.

Le vélo ne nécessite pas un garage ou un emplacement de la dimension d'une voiture.

L'heure est à la mobilité douce, il faut y penser partout et pour tous, sur les routes mais aussi sur tout le cheminement du vélo, du départ à l'arrivée à destination de l'utilisateur, aux points d'arrêt et d'habitat.

Nous proposons que le RCU (règlement communal urbanistique) intègre ces notions...

Pourquoi ne pas prévoir pour tout immeuble à fonction de logement multiple, ou à fonction de bureau ou entreprise, à construire, des normes permettant à chaque résident, à chaque travailleur, l'utilisation d'un espace sécurisé de stationnement ?

Pour les logements :

Ce local pourrait convenir à la fois aux deux-roues et aux poussettes d'enfants, comme cela est proposé à Bruxelles pour les nouveaux immeubles.

Il devrait être à disposition de l'ensemble des habitants de l'immeuble ; avoir des dimensions compatibles avec la fonction prévue, compte tenu du nombre de logements ; être d'accès aisé depuis la voie publique et depuis les logements ; être indépendant des parkings.

La dimension doit toutefois permettre un confort d'usage, c'est-à-dire un accès aisé à chaque véhicule deux roues et/ou poussette, ainsi que l'espace de manœuvre nécessaire à son déplacement
La dimension devrait être fonction du nombre de logements.

Une possibilité d'attache vélo devrait être pensée, en plus de la fermeture sécurisée de l'accès au local.

Pour les locaux aux endroits de travail :

Ils devraient être à disposition de l'ensemble des travailleurs; avoir des dimensions compatibles avec la fonction prévue, compte tenu du nombre de travailleurs, être d'accès aisé depuis la voie publique et depuis les locaux ...

Une possibilité d'attache vélo devrait être pensée, en plus de la fermeture sécurisée de l'accès au local.

Nous proposons également l'installation de douches. Pour les travailleurs, la possibilité de disposer d'une douche à l'arrivée est un élément important dans la décision de se rendre au travail à vélo.

Afin que Braine-le-Comte puisse être un exemple à suivre en Wallonie, afin que Braine-le-Comte marque son souhait d'intégration de tous les modes de déplacements, n'hésitons pas à nous montrer innovants et performants !

Au nom de toute l'équipe de la locale Gracq de Braine-le-Comte,
Le 14 janvier 2015,

Catherine Huyghe, responsable de la locale
Chaussée de Mons 30
7090 Braine-le-Comte
catherine.huyghe@phyllyum.be